L'UNITAIRE

SNUipp FSU 67

Bulletin du SNUipp-FSU du Bas-Rhin

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC affilié à la Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp-FSU 67
4 rue de Lausanne
67000 Strasbourg
Tél : 03 90 22 13 15
courriel : snu67@snuipp.fr
site : http://67.snuipp.fr

STRASBOURG PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

N° 163
Octobre 2021

Défendons un autre projet pour l'école !

Deuxième rentrée sous covid, la crise sanitaire n'est toujours pas derrière nous. Les enseignant.es doivent plus que jamais faire face à de multiples difficultés liées au contexte sanitaire et surtout à l'absence de mesures concrètes de la part de l'institution.
L'apparition de nouveaux variants aurait dû forcer le ministère à la vigilance en renforçant notamment le protocole sanitaire, et, en recrutant massivement des enseignant.es, de baisser les effectifs pour permettre le respect des gestes barrières qui sont les seuls moyens pour garantir la possibilité de maintenir les écoles ouvertes.
Mais rien de cela n'a été fait.

A la rentrée 2021, le COVID ayant été un accélérateur, les effets de la réforme de la Fonction Publique apparaissent dans le Bas-Rhin. Nous étions un département excédentaire, ce n'est plus le cas à cette rentrée. Une trentaine de postes sont restés vacants. Alors le 3 septembre dernier, en CTSD, le DASEN annonçait le recrutement d'une vingtaine de contractuels en plus des 72 M2 alternants.

En outre, il a choisi, pour pallier la pénurie d'enseignants, de contingenter les demandes de temps partiels et de disponibilités. C'est donc par la limitation des droits des personnels qu'il compte répondre à la baisse des effectifs de fonctionnaires. Dans son plan d'urgence pour l'école, le SNUipp-FSU réclame un recrutement massif d'enseignants et dénonce la loi de transformation de la fonction publique.

Et comme si cela ne suffisait pas, Emmanuel Macron à Marseille annonce le bouleversement du fonctionnement de l'école, en mettant en place un emploi fonctionnel pour les directeurs et directrices qui recruteraient et évalueraient les enseignants de leur établissement !

En cette année électorale présidentielle, l'école sera au centre des débats. Le SNUipp-FSU proposera aux différents candidats un projet plus juste et plus ambitieux que celui que nous impose ce gouvernement.

C'est grâce aux mobilisations et aux grèves que le projet de réforme des retraites n'est pas encore passé. C'est grâce à des mobilisations encore plus fortes que nous ferons reculer ce gouvernement et pèserons sur le projet pour l'école. Vous pouvez compter sur le SNUipp-FSU ! Ensemble nous sommes les plus forts !

L'équipe du SNUipp-FSU 67

PENSEZ À ADHÉRER POUR COMMENCER L'ANNÉE BIEN INFORMÉ·E·S ET BIEN DÉFENDU·E·S

SOMMAIRE

Édito	1
AESH	2
Direction d'école	3
Maternelle	4
APC et ORS	5
Stagiaires et Néos	6
CTSD	7
Laïcité	8
Constellations - Stages et RIS	9
Trombinoscope	10
Adhésion	11-12

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 67. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale du SNUipp-FSU.

Imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution
Directeur de publication : François SCHILL
Maquette : Jonathan BOURREAU
Conçu intégralement à l'aide de logiciels libres
Bulletin trimestriel
Prix du n° : 0,76 euros
Abonnement : 3 euros
ISSN : 1248-2218 / CPPAP : 1122 S 08182

AESH : TOUTES LES RAISONS DE POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA MOBILISATION

Les mobilisations des AESH, ainsi que les interventions de la FSU en intersyndicale, ont contraint le ministère à ouvrir les discussions sur les salaires des AESH et à concéder une très symbolique avancée en instaurant une grille de rémunération à avancement automatique. C'est un élément qui doit permettre de supprimer les inégalités de traitement selon les académies.

Mais elle ne répond pas aux revendications immédiates d'une réelle revalorisation salariale, de la création d'un corps de fonctionnaires et d'amélioration des conditions de travail, notamment avec l'abandon des PIAL et du recours généralisé aux notifications mutualisées. Ces revendications restent pleinement d'actualité. La progression de 10 points d'indice tous les trois ans est largement insuffisante et sera rapidement rattrapée par l'inflation.
Mention TRÈS INSUFFISANT !

Les discussions sur le temps de travail des AESH vont être ré-ouvertes en septembre. Les premières pistes avancées par le ministère pour faciliter l'accès à des emplois à temps complet ne sont toujours pas admissibles. La multiplication des contrats auprès de plusieurs employeurs, en dehors du temps scolaire ne répond aucunement aux attentes des AESH ni aux missions pour lesquelles ils·elles se sont engagé·e·s. Ce projet est contraire à l'exigence de pleine reconnaissance du métier d'AESH dans les écoles et établissements scolaires. La généralisation des PIAL en cette rentrée scolaire est un pas de plus vers la mutualisation des moyens. Les PIAL dégradent les conditions de travail des AESH, et aggravent la précarité des personnels en leur imposant de suivre davantage d'élèves et d'intervenir sur plusieurs écoles, collèges et lycées.

Pour toutes ces raisons, nous appelons à une nouvelle mobilisation et grève le mardi 19 octobre 2021 pour :

- augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- leur garantir la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement de leur travail ;
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- donner accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions d'inclusion ;
- recruter les AESH qui font encore défaut pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

Mélanie CHRISTOPHEL

STAGES du SNUipp FSU 67

ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

Pour que cette journée de mobilisation soit la plus forte possible, le SNUipp-FSU 67 et le SNES-FSU 67 vous proposent une journée de formation syndicale sur le temps scolaire (absence de droit).

Toutes les informations sur notre site :

http://snu2.fr/1KKUm

URGENCE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Une autre école est possible...

#unplandurgencepourlecole

DIRECTION D'ÉCOLE : VERS UNE TRANSFORMATION LIBÉRALE DE L'ÉCOLE

Dès l'annonce du ministère d'envisager une autorité fonctionnelle et décisionnelle pour les directions des écoles entièrement déchargées, le SNUipp-FSU s'est opposé à ce projet qui « ne règle rien des problèmes des directeurs et directrices.» Avec son annonce d'expérimentation à Marseille où 50 directions choisiraient leurs enseignants, Macron dévoile un peu plus le projet dont Blanquer est l'initiateur.

Rappelez-vous, la question du statut des directeur·trice·s d'école a étéa ouverte depuis la loi Blanquer. Après un premier échec devant la mobilisation de la profession, il avait dû abandonner son projet. Il a été relancé récemment avec la proposition de la loi Rihlac pour laquelle M. Blanquer a fait du lobbying à l'assemblée s'appuyant sur des syndicats non majoritaires, favorables au statut des directions. Pourtant, plusieurs consultations ont montré que la profession était hostile à cette évolution. Une consultation ministérielle récente a montré que 11% seulement des PE sont favorables à un·e directeur·trice d'école supérieur·e hiérarchique.

Qu'est-ce que le ministère entend par autorité fonctionnelle par détachement des directions totalement déchargées ?

- Cela signifie que le directeur ou la directrice quittera le corps des professeurs des écoles, le temps de l'exercice de sa mission de direction. Son ancienneté continuera à progresser dans son corps d'origine mais sa rémunération sera calculée sur une grille liée à son emploi fonctionnel. Il ou elle ne deviendra jamais titulaire de son poste puisqu'il ou elle sera nommé·e pour une période déterminée que le DASEN pourra choisir de reconduire ou non.
- Les directeur·trice·s d'école auront une lettre de mission dont ils·elles rendront compte a posteriori. En fonction d'objectifs qu'ils·elles devront imposer aux enseignant·e·s.
- Les directeur·trice·s auraient une voix prépondérante lors des conseils des maîtres et de cycle.
- Les directeur·trice·s pourraient attribuer à un·e enseignant·e de son école une mission spécifique liée à un besoin local contre une rémunération ou une décharge d'heure d'APC, par exemple.
- L'avis du directeur ou de la directrice serait sollicité lors des rendez-vous de carrière des enseignant·e·s pour valoriser la participation et l'implication de ceux-ci ou celles-ci dans la vie de l'école.
- Ils pourraient être présents dans les commissions pour les postes à profil liés à leur école.

Au bout du compte, les écoles totalement déchargées se rapprocheraient du fonctionnement des collèges mais sans les moyens (pas de secrétariat, pas de vie scolaire, pas de directeur adjoint,…).

Pour les autres, elles fonctionneraient comme aujourd'hui.

Pourquoi cette volonté d'une autorité fonctionnelle ?

L'attribution de l'autorité fonctionnelle a pour objectif de diriger l'école par injonctions et contraintes en ajoutant un échelon hiérarchique local et en le soumettant par l'insécurité du cadre d'emploi. La mission des directeurs et directrices d'école ne sera plus de transmettre les instructions mais d'exiger leur application.

Ce projet n'améliorera en rien les conditions de travail des directeur·trice·s d'école et dégradera la cohésion de l'équipe au sein des écoles.

C'est donc une rupture dans le fonctionnement de l'école où jusqu'à présent, c'était le conseil des maîtres qui prenait les décisions, le directeur ou la directrice étant l'interlocuteur·trice des partenaires sans autorité hiérarchique sur les enseignants.

Ne soyons pas dupes, expérimentation veut dire généralisation à court terme si on laisse faire. Il faut donc se mobiliser comme par le passé pour que les directeurs et directrices d'école restent des collègues, titulaires de leur poste, protégés par le collectif et exiger que soient prises des mesures concrètes pour améliorer leurs conditions d'exercice :

- Un réel allègement des tâches administratives
- Une aide administrative statutaire dans les écoles
- Une réelle augmentation indiciaire pour les directeur·trice·s et pour tou·tes
- Une amélioration des quotités de toutes les décharges de directions et aucune école sans décharge hebdomadaire
- Les moyens aux équipes de fonctionner : effectifs, formation, soutien de la hiérarchie

Nous entrons dans une période d'élection présidentielle, ensemble avec le SNUipp-FSU 67, mobilisons-nous pour que ce projet soit encore une fois enterré !

Myriam BRANDT

MATERNELLE ET NOUVEAUX PROGRAMMES

Des modifications pas si anodines !

Ne nous leurrons pas, même si le combat mené par le SNUipp-FSU à la parution de la note du Conseil Supérieur des Programmes (CSP) en décembre 2020 a finalement préservé le cadre des programmes plébiscités de 2015 (principe d'éducabilité de toutes et tous, évaluation positive, prise en compte des différences de rythme et développement, progressivité au sein du cycle, part limitée de la phonologie, place du jeu, de la littérature de jeunesse, de l'écriture inventée), ces modifications ne sont pas anodines et n'arrivent pas à cacher les objectifs d'un ministre obnubilé par le « lire, écrire, compter » et les évaluations en CP qu'il veut afficher comme résultats positifs de sa politique.

Or, comme l'analysait le SNUipp-FSU en décembre 2018, le protocole d'évaluation au CP mis en place après les programmes de 2015 est en opposition avec les attendus du cycle1 : « *la place des compétences graphophonologiques est surdimensionnée dans le protocole d'évaluations CP, alors que cette dimension langagière n'est plus prépondérante dans les programmes 2015 de la maternelle. Le développement de la conscience phonologique en maternelle s'appuie principalement sur la décomposition des syllabes, alors que la plupart des exercices de phonologie des évaluations CP portent sur l'unité du phonème, dont les sons-consonnes qui sont les moins accessibles.* »
Osons cette interprétation : les modifications du programme ne viseraient qu'à orienter, voire forcer progressivement les enseignants de maternelle à mieux préparer les élèves à des évaluations CP instrumentalisées par un ministre qui veut réinstaller une primarisation de la maternelle.

Ainsi, de nouveaux paragraphes sont apparus (vocabulaire, syntaxe, résolution de problèmes) et les attendus de fin de cycle, déjà très ambitieux, sont augmentés du petit nécessaire pour réussir son évaluation de CP (phonologie, écriture, connaissance des lettres et lien graphème-phonème, lexique) et plébisciter ainsi la politique du ministre.

On peut continuer à faire comme avant… mais

C'est vrai, dans ces nouveaux programmes rien n'oblige à priori les enseignants à modifier en profondeur leurs pratiques. Mais en réalité l'augmentation des attendus ou les modifications apparemment anodines de certains termes sont déjà reprises de manière inquiétante dans les formations proposées par notre hiérarchie intermédiaire (IEN et par délégation CPC). Dans les formations en constellation ou dans « l'accompagnement » des enseignants nommés en grande section dédoublée, les témoignages recueillis montrent que l'accent est mis quasi-exclusivement sur les compétences et attendus qui se veulent préparatoires aux évaluations de CP et aux apprentissages programmés au début de l'école élémentaire. Et le temps passé à l'école n'étant pas extensible, le focus mis sur ces attendus et leur multiplication amèneront de fait les enseignants à abandonner d'autres pratiques ou certains domaines essentiels comme le jeu, les arts plastiques ou l'éducation musicale qui contribuent pourtant largement aux progrès des élèves.
Dans l'ouvrage collectif « L'école maternelle face à ses enjeux » qui vient de paraître, un collectif de chercheurs réaffirme le rôle fondamental de l'école maternelle et critique les objectifs de la réforme des nouveaux programmes : « *Elle omet de considérer les enfants comme des sujets. On a l'impression que les enfants doivent se remplir de connaissances indispensables, de savoirs fondamentaux réduits au minimum. Des évaluations ne peuvent que stigmatiser les enfants. Les programmes de 2015 méritaient plus de temps pour leur mise en place. Il faudrait vraiment arrêter de tout transformer sans arrêt, mieux prendre en compte les pratiques des enseignants et davantage faire confiance aux capacités des enfants.* » (C. Passerieux dans le Café pédagogique du 8/9/2021)

Ainsi, le SNUipp-FSU 67 reste vigilant sur l'application réelle qui sera faite de ces nouveaux programmes et vous invite à la réflexion voire l'opposition collective quant aux injonctions qui pourraient être faites aux enseignants de maternelle. Un stage spécial maternelle prévu début 2022 est en cours d'élaboration – nous vous invitons à y participer largement pour poursuivre la réflexion et témoigner des effets réels de cette réforme.

Pierre FRIEDELMEYER

RAPPEL SUR LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE

Aux 24 heures par semaine de temps d'enseignement, s'ajoutent 3h, en moyenne, par semaine d'obligations réglementaires de services, soit 108h annualisées.

Ces heures sont déclinées comme suit :

Cas général	Enseignants·e·s E ou G	Enseignants·e·s en ULIS
• 36 heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires (APC) • 48 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés • 18 heures consacrées à des actions de formation continue • 6h de participation aux conseils d'école obligatoires	Les heures sont dédiées : • aux temps de concertation • aux travaux en équipes pédagogiques (y compris le travail de liaison et de coordination permettant le suivi des élèves de classes de 6e ayant rencontré des difficultés à l'école élémentaire et les temps d'échange consacrés à la situation d'un élève en difficulté) • aux relations avec les parents, avec les autres professionnels du pôle ressource de la circonscription et, le cas échéant, avec les professionnels extérieurs à l'école • à la participation aux conseils d'école et à la contribution aux travaux du conseil école-collège • aux temps de concertation et de synthèse propre au travail collaboratif des membres du réseau, ainsi que la contribution au pôle ressource de la circonscription	• Ils consacrent les 108 heures annuelles à la concertation, aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents ou aux conseils d'école • Ils n'assurent pas d'activités pédagogiques complémentaires (APC)

Depuis 2020, une « souplesse » est donnée aux équipes puisque la circulaire du 25/08/20 énonce que « *les directeurs d'école ont, avec les équipes pédagogiques, la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures dans le respect de la répartition réglementaire.* » Les IEN n'ont donc pas à exiger de remontées pour contrôler la mise en œuvre de ces heures.

Et les APC sur temps d'accueil ?

Dans ce cadre, notre consigne concernant les APC « *pour reprendre la main sur le temps de travail* » reste inchangée. Il est tout à fait possible de faire, cette année, les APC sur temps d'accueil, n'en déplaise à certains IEN. Vous trouverez les modalités de mise en œuvre sur notre site ici : **http://snu2.fr/4zhbS**

Jonathan WELSCHINGER

NÉOS : QUI EST DANS LES ÉCOLES DEPUIS LA RENTRÉE ?

A la rentrée 2021 dans l'Académie de Strasbourg, 192 lauréats du CRPE, des fonctionnaires stagiaires sont rémunérés et valident leur M2 en même temps que leur année de stage. Parallèlement des M2 MEEF alternants contractuels sont à tiers temps dans les écoles, rémunéré·es environ 722 euros net +ISAE (cumulable avec la bourse d'enseignement supérieur). Ils auront également deux périodes de 3 jours de stages massés. Enfin des M2 non alternants et surtout non rémunérés (42 dans le 67) en classe les lundis ils et elles sont en stage d'observation et de pratique accompagnée pendant 18 semaines, soit un tiers de leur temps. Ils repassent leur concours.

Bien avisé sera celui qui saura différencier le PES du M2 alternant ou non alternant car dans les écoles en cette rentrée c'est la valse des Néos.

La réforme de la formation initiale de Blanquer après avoir fait suer sang et eau à l'Inspe pour élaborer les maquettes de formation a fait démissionner les cadres : 1/3 tiers des formateurs (CPD,CPC et PEMF) en 2021! Le constat est le même dans le second degré.

Cette réforme n'aura eu qu'un but : former à moindre coûts des bataillons de contractuels payés au rabais.

À la crise du recrutement des solutions existent ! Il est important d'attirer des candidat·e·s qui ne s'engagent pas ou peu actuellement dans les études universitaires, premières voies d'accès aux concours. Les étudiant·e·s issu·e·s des catégories sociales défavorisées ont besoin, pour pouvoir faire ces études, que leurs parcours universitaires soient sécurisés financièrement et leur permettent la réussite des examens et du concours. Pour cela, il est nécessaire d'organiser de réels pré-recrutements, intégrant des critères sociaux, dès la L1. De même, une revalorisation du métier d'enseignant·e permettrait elle aussi une augmentation du vivier de candidat·e·s et donc de recruté·e·s.

L'école a aussi besoin d'une réforme ambitieuse de la formation des enseignant·e·s. Le SNUipp-FSU défend une formation longue et progressive (concours en fin de L3 suivi de 2 années sous statut de fonctionnaire stagiaire) reconnue par un master et la mise en place de pré-recrutement dès la L1.

Il en va de la qualité du service public d'éducation pour toutes et tous.

Richarde CLAUSS

QUELQUES RESSOURCES POUR LES NÉO

Pour vous acocmpagner dans votre M2 ou dans vos premières années en tant que titulaire, nous vous proposons de télécharger quelques brochures qui pourront vous accompagner dans quelques domaines qui sont chers à la FSU et au SNUipp-FSU !

Éduquer contre l'homophobie

Brochure complète sur l'éducation contre l'homophobie avec bibliographie.

À télécharger ici :
http://snu2.fr/2o6p9

L'égalité ça s'apprend

Brochure dédiée à l'enseignement de l'égalité garçon-fille, avec une bibliographie.

À télécharger ici :
http://snu2.fr/2e7cW

Guide des alternant·e·s

Le statut spécifique des M2 en alternance ne leur confère pas exactement les mêmes droits que ceux des M2 stagiaires de la fonction publique. Toutes les infos sont dans ce guide !

À télécharger ici :
http://snu2.fr/mtRD

Guide NÉO

Le guide qui contient toutes les infos pour les stagiaires du premier degré. Droits, obligations, indémnités, salaires... Retouvez la version papier de ce guide lors de nos permanences à l'INSPÉ de la Meinau les mardis et jeudis !

À télécharger ici :
http://snu2.fr/4gRm6

Jonathan BOURREAU

CTSD DE RENTRÉE...

Tous les ans, quelques ajustements ont lieu au moment de la rentrée scolaire, afin de traiter les situations tendues dans certaines écoles. Le CTSD se réunit le lendemain de la rentrée des élèves, après que les IEN aient pu aller compter certains effectifs dans les écoles et/ou que les organisations syndicales aient pu avoir des remontées des écoles qui leur transmettaient leurs effectifs.

Il est de coutume dans notre département de ne procéder qu'à des ouvertures, suite à des inscriptions massives d'enfants dans certaines écoles pendant l'été.

Cependant notre nouveau DASEN, arrivé sous COVID, agite toujours la menace d'ajuster dans un sens (ouverture) ET dans l'autre (fermeture)…

Pour l'instant nous avons toujours pu éviter de procéder à des fermetures, ce qui permettait de préserver les répartitions pédagogiques dans les écoles, de respecter le travail de préparation des collègues pendant l'été et de prendre en considération les élèves et leurs parents et l'organisation de la rentrée qui leur a été présentée.

De plus, depuis la loi de transformation de la fonction publique, notre rôle de représentant syndical est fortement mis à mal. Si d'habitude nous pouvions présenter nos situations d'écoles, en discuter avec l'administration et décider collectivement des mesures à prendre, le CTSD devient à présent une simple chambre d'enregistrement et de gestion de la pénurie criante de postes.

Alors pourquoi demander que le ministère abonde le département en postes alors qu'il existe une façon bien plus sournoise d'ouvrir des postes devant élèves ?

En effet, le 3 septembre 2021, avec un reliquat de 0,45 ETP (Equivalent Temps Plein) suite au CTSD de juin, la seule véritable variable d'ajustement que nous avions pour pouvoir prétendre ouvrir des classes était les postes RASED non pourvus : 19 maîtres G et E dans le Bas-Rhin.

Ainsi le document distribué en début de séance par l'administration présentait les situations de 6 écoles nécessitant des ouvertures, dont 2 qui avaient été impactées par des fermetures en février 2021. Il est à noter que ces 6 écoles avaient déjà été prévenues et que des collègues avaient donc été nommés avant le CTSD sur les postes ouverts à l'issue du CTSD (logique administrative, tu me tues!!)… Le SNUipp-FSU et les organisations syndicales ont pu être un peu entendues pour 2 situations supplémentaires, parmi la dizaine qu'elles avaient évoquées.

Par ailleurs, l'équivalent d'un peu plus de 2 postes étaient nécessaires pour la régularisation des décharges de direction.

C'est donc un total de 10 fermetures « provisoires » de postes RASED qui étaient nécessaires pour pouvoir contenter ces équipes pédagogiques dans le besoin...

Mais… Et les équipes de RASED ? Les écoles qui nécessitent ces aides de personnels spécialisés ? On les écoute ? On les contente ?

N'y aurait-il vraiment pas une autre possibilité pour contenter tout le monde ??? Rendre les postes de RASED attractifs, permettre les essais RASED, accorder les formations CAPPEI aux collègues motivés et volontaires, demander au ministère une dotation plus importante ? Dans ces conditions, chacun pourrait assurer dans de bonnes conditions la mission pour laquelle il a été recruté…

Mais ça c'est une autre histoire, celle de la volonté politique !

Agathe KONIECZKA

TOUS LES ÉLÈVES MÉRITENT DES CLASSES MOINS CHARGÉES.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

SNUipp FSU DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

LAÏCITÉ : UNE VISION TRÈS PARTICULIÈRE… QUI DOIT NOUS INTERROGER

Le ministère de l'Education nationale a lancé à la rentrée une campagne de promotion de la laïcité s'affichant sur les abri-bus et destinée à être exploitée en classe.
La légende de chacune des photographies se conclut par « C'est ça la laïcité ».
Diable !
Il semble pourtant qu'une certaine confusion ait été à la manœuvre.

La loi du 9 décembre 1905 en effet, organise la séparation des églises et de l'Etat. Elle impose la stricte neutralité des institutions publiques et donc de ses agents mais elle garantit l'absolue liberté de conscience y compris dans l'espace public : la loi de 1905 n'a jamais aboli les processions religieuses, ni le port de la soutane...
Les affiches n'en font pas mention. Oubli ?
Omission troublante en tout état de cause, car s'il y a bien une obligation de neutralité à l'école, elle s'applique aux personnels pas aux élèves. C'est aux enseignant·es en effet qu'il revient au premier chef d'éduquer à la laïcité, en la faisant vivre au quotidien, en transmettant ses principes et ses valeurs. L'école, en favorisant la confrontation des points de vue et la construction de l'esprit critique à l'abri des pressions idéologiques, confessionnelles, marchandes ou politiques est le lieu même de cet apprentissage. Or, à l'école de monsieur Blanquer, les enseignant·es sont gommé·e·s !

Evidemment, il saute aux yeux que les enfants de ces affiches sont heureux d'être ensemble. Mais cela, c'est l'école de la République qui le permet. La joie n'est donc aucunement liée à la laïcité. À y regarder de plus près encore, les prénoms et la couleur de peau sèment le trouble : quel rapport entre leur diversité et la laïcité ? L'école laïque accueille l'ensemble des élèves depuis toujours, la mixité scolaire, renvoie à l'égalité filles-garçons et ne s'est imposée que tardivement à l'école, à la fin des années 1960, bien après la promulgation de la loi de 1905. L'esprit d'équipe et la collaboration, la culture partagée au sein de la classe sont au cœur des préoccupations des enseignant·es au quotidien…

La répétition appuyée de « même » quant à elle, laisse s'installer le sentiment qu'il faudrait imposer une uniformité de la pensée au détriment de l'histoire et des convictions de chacun·e.

Il est plutôt rassurant que cette campagne qui cherche à instrumentaliser la laïcité ait provoqué un tollé général.

Pour le SNUipp-FSU, cette campagne va à l'encontre des objectifs de construction de valeurs communes universelles. Le défi laïque pour le SNUipp-FSU consiste à dépasser les particularismes tout en respectant les libertés individuelles d'une population diverse par ses origines, ses cultures, ses opinions spirituelles. Il ne peut être relevé par l'école que dans une société juste, égalitaire, démocratique.

Catherine LE DUFF

CONSTELLATIONS : ON REPREND LA MAIN !

Vous êtes à nouveau nombreux·ses à nous interroger à propos du dispositif de formation en constellations.

Même si lorsqu'on a été désigné pour intégrer une constellation, il est difficile de refuser, cela ne veut pas dire qu'il faut tout accepter et qu'on ne peut pas reprendre la main sur ce dispositif.

Il est temps, collectivement, de dire STOP, de ne pas se laisser imposer un dispositif et des actions de formation déconnectés de la réalité des écoles et de reprendre la main sur notre métier.

Lorsque le Dasen nous a présenté ces nouvelles formations, il a été clair sur les modalités d'organisation et sur le fait que ce sont bien les enseignant·es qui devront choisir leur problématique de travail ainsi que l'organisation de la constellation. Cette formation doit avant tout vous être utile et ne pas servir à imposer l'utilisation de guides colorés aux collègues.

Nous savons que cela n'a pas toujours été le cas l'année dernière et nous encourageons les équipes à s'appuyer sur les textes des plans français et mathématiques qui stipulent que :

- Les professeur·es des écoles doivent être acteurs de leur formation
- La formation doit tenir compte du contexte local d'enseignement
- le formateur est un accompagnateur, qui guide mais, surtout, écoute, propose, anime.
- Les visites doivent se faire à la demande des collègues
- Nous demandons également que ces visites ne soient pas imposées aux collègues qui ne les souhaitent pas.

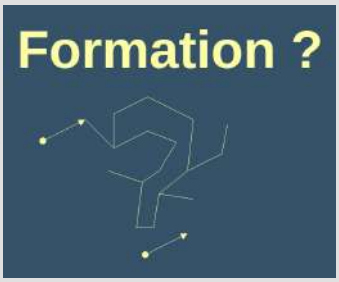

Rappel important : les heures de formation en constellation sont traitées de la même façon que les heures d'animations pédagogiques ordinaires. Il est donc possible de s'absenter d'une constellation pour compenser la participation à une réunion d'information syndicale hors temps-élèves (RIS) ! Les restrictions annoncées par certain·e·s IEN ne sont pas conformes aux textes, de telles injonctions vont à l'encontre du droit syndical !

Le SNUipp-FSU 67 reste vigilant afin que ces principes soient respectés. N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.

Florence FOGELGESANG

STAGES PRÉVUS CETTE ANNÉE

Pour vous aider à y voir plus clair, voici une liste des stages organisés par le SNUipp-FSU 67 cette année scolaire.

Direction : quel fonctionnement pour quelle école ?
Webinaire en ligne prévu le 29 septembre et consultable a posteriori sur internet (Facebook ou site du SNUipp national)

Stage AESH : Un métier en construction et à défendre, toutes les raisons pour amplifier la mobilisation.
À Strasbourg le mardi 19 octobre 2021 de 9h à 16h

20e Universités d'Automne du SNUipp
À Port-Leucate, du 22 au 24 octobre 2021

Stage Direction d'Ecole et dernières annonces du MEN avec Frédéric Grimaud
À Strasbourg le mardi 23 novembre 2021

Stage Maternelle, quelles évolutions ? avec Christine Passerieux
À Strasbourg le vendredi 21 janvier 2022

Stage Retraites
À Strasbourg le jeudi 10 mars 2022

Nous organisons également des réunions d'informations syndicales, dans vos écoles ou dans nos locaux, en fonction de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez que nous passions sur la pause méridienne par exemple.

Toutes les informations nécessaires à la venue aux stages et aux RIS sont disponibles sur notre site ici : http://snu2.fr/2NN1N

François SCHILL

L'ÉQUIPE DU SNUIPP-FSU 67

MYRIAM BRANDT
Co-secrétaire
Secrétaire CHSCTD
CAPD – CTSD – CAAS
ZIL ÉM Louis Pasteur
Strasbourg

AGATHE KONIECZKA
Co-secrétaire
CAPD – CTSD – CTA
ZIL ÉM Gutenberg
Strasbourg

GÉRALDINE DELAYE
Co-secrétaire FSU 67
CAPD
Adj. ÉP Les Vergers
Kriegsheim Rottelsheim

FRANÇOIS SCHILL
CTSD
Dir. ÉÉ Gustave Doré
Strasbourg

CONTACTEZ VOS ÉLU·E·S

03 90 22 13 15
snu67@snuipp.fr
4, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

JONATHAN BOURREAU
CAPD
ZIL ÉM Éléonore B
Strasbourg

CATHERINE LE DUFF
CAPD
Adj. ÉÉ Gutenberg
Strasbourg

RICHARDE CLAUSS
CAPD – CDAS
Adj. ÉÉ Les Boutons d'Or Offendorf

FLORENCE FOGELGESANG
Adj. ÉM Lixenbuhl
Illkirch-Graffenstaden

JONATHAN WELSCHINGER
Adj. ÉP
Russ

Lu, Ma, Je, Ve :
9h - 12h30 et 13h30 - 17h
Mercredi : 9h - 12h
… et sur RDV.

Consultez les infos sur notre site :

http://67.snuipp.fr

PHILIPPE BERTHEMET
Ens. spé. SEGPA
Bischheim

MÉLANIE CHRISTOPHEL
Adj. ÉM Ariane Icare
Strasbourg

MICHAËL CLAVELIN
CAPD – CDAS – CAAS
ZIL ÉM Froebel
Sélestat

PIERRE FRIEDELMEYER
Adj. ÉM de la Meinau
Strasbourg

Retrouvez-nous aussi ici :
- SNUIPP67.FR
- FACEBOOK.COM/SNUIPP67
- MASTODON.ZACLYS.COM/@SNUIPP67
- TWITTER.COM/SNUIPP67/
- INSTAGRAM.COM/FSUSNUIPP67/

Le SNUipp-FSU 67, un syndicat proche et disponible, qui :

- vous informe et vous conseille : rencontres, journaux, téléphones, mails, …
- vous écoute et vous réunit pour réfléchir, débattre, agir : Réunions d'Information Syndicale, manifestations, stages…
- défend des valeurs : la laïcité, la réussite de tous les élèves, la solidarité, l'équité, la défense des services publics
- vous représente et vous défend : vos élu·e·s SNUipp-FSU 67 siègent en CAPD et en CTSD pour le mouvement, la carte scolaire, les permutations, …

Le SNUipp-FSU 67, un syndicat pour transformer l'école et améliorer les conditions de travail des enseignant·e·s avec :

- des moyens pour défendre l'école de la réussite de tous
- plus de maître·sse·s que de classes (pour libérer du temps et travailler autrement en équipe)
- une reconnaissance du métier et du niveau de qualification par des augmentations des salaires

Le SNUipp-FSU est le syndicat du premier degré de la FSU, Fédération Syndicale Unitaire, première fédération syndicale de l'Éducation Nationale. Lors des dernières élections professionnelles, nos collègues du 1er degré nous ont fait encore davantage confiance… Pourquoi pas vous ?

U. F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC - Fédération Syndicale Unitaire
Site national : http://snuipp.fr et site du Bas Rhin : http: //67.snuipp.fr/

SNUipp FSU 67

BULLETIN D'ADHÉSION

À renvoyer à SNUipp-FSU 67 4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg
ou snu67@snuipp.fr

Ne restez pas seul·e face à l'administration.
Faites confiance au SNUipp-FSU 67 !

En cas de contestation ou de recours face à l'administration (mutation et/ou promotion) seuls les PE ayant mandaté leur syndicat pourront demander un réexamen de leur situation !
Grâce au suivi, aux conseils et aux vérifications de nos représentants vous serez accompagné·e tout au long des procédures et bénéficierez de notre expertise. Votre dossier de mutation et/ou de promotion sera traité de manière optimale par l'administration !

ET PROFITEZ DE NOTRE EXPERTISE DÈS VOTRE ADHÉSION

ADHÉSION DÈS 40€ POUR LES ÉTUDIANT·E·S !

GRILLES DE COTISATIONS SYNDICALES DES P.E. ET PSY-ÉN-EDA

Échelon Classe Normale	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Montant annuel	135 €	140 €	145 €	150 €	155 €	160 €	175 €	190 €	205 €	215 €
Coût réel après crédit d'impôt	**45 €**	**47 €**	**49€**	**51 €**	**52 €**	**54 €**	**59 €**	**64 €**	**69 €**	**73 €**

Échelon Hors Classe	2	3	4	5	6	7
Montant annuel	195 €	215 €	225 €	240 €	255 €	260 €
Coût réel après crédit d'impôt	**66 €**	**73 €**	**76 €**	**81 €**	**86 €**	**88 €**

Temps partiel : au prorata du temps de service (50% du montant pour une personne travaillant à 50%…)

Échelon Classe Ex.	1	2	3	4	1er chevron	2ème chevron
Montant annuel	225 €	235 €	255 €	275 €	295 €	305 €
Coût réel après crédit d'impôt	**76 €**	**79 €**	**86 €**	**93 €**	**100 €**	**103 €**

CAS PARTICULIERS

Situation	Contractuel·le·s ou Retraité·e·s	Étudiant·e·s (M1/M2)	Fonctionnaires stagiaires	AESH	Disponibilité ou Congé parental
Montant annuel	105 €	40 €	**50 €**	40 €	60 €
Coût réel après crédit d'impôt	**35 €**	**13 €**	**17 €**	**13 €**	**20 €**

OÙ VA MA COTISATION ?

93 € sont reversés à la trésorerie nationale du SNUipp-FSU pour financer, entre autres, les publications « POUR » et « Fenêtres sur Cours » que vous recevrez. Le reste permet à la section du Bas-Rhin du SNUipp-FSU de fonctionner, financer les actions (manifestation, stages syndicaux...), éditer et envoyer notre bulletin départemental "l'Unitaire". Une partie de la cotisation alimente la caisse de grève réservée aux adhérents.
Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention et ses ressources ne dépendent que de ses adhérents.

IMPORTANT : Avec le crédit d'impôt, même si vous êtes non-imposable, le Trésor Public vous fera un remboursement équivalent à 66% du montant de votre cotisation syndicale.

BULLETIN D'ADHÉSION

À renvoyer à SNUipp-FSU 67 4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg
ou snu67@snuipp.fr

À PROPOS DE MOI

M, Mme : ..... Nom de naissance :.....

Prénom :..... Date de naissance : .....

Adresse :..... Code postal : .....

Adresse (suite) :..... Commune : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Établissement d'exercice : nom et adresse de l'école ou du collège. Pour les titulaires mobiles, le nom de l'école de rattachement : .....

.....

Échelon : ..... Fonction (Direction, adjoint·e, EMF, fonctionnaire stagiaire…) : .....

J'adhère au SNUipp-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement de l'école publique et laïque. De ce fait j'adhère à la FSU. J'autorise le SNUipp-FSU et la FSU à utiliser ces renseignements pour m'adresser leurs publications

- ☐ **Je préfère recevoir les publications nationales en versions numériques**
- ☐ **Je souhaite recevoir l'Unitaire, notre bulletin départemental, en version numérique uniquement**
- ☐ **Je souhaite recevoir la carte CEZAM 2022 à ½ tarif (je rajoute 9 € au montant de ma cotisation)**

LE RÈGLEMENT NE SERA ENCAISSÉ QU'À COMPTER DU MOIS D'OCTOBRE 2021

Pour le règlement de la cotisation, je choisis :

- ☐ Le paiement en totalité en un chèque à l'ordre du SNUipp-FSU 67, encaissé fin octobre
- ☐ Le paiement fractionné en .....chèques : indiquer la date d'encaissement au dos (d'octobre à juillet)
- ☐ Par prélèvement reconductible en 10 fois, d'octobre à juillet : compléter le mandat ci-dessous et joignez un RIB.

Date et signature : .....

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) : SNUipp-FSU 67

Compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, et adresser l'ensemble au SNUipp-FSU 67

Débiteur

Nom et prénom (*) : .....

Votre Adresse (*) : .....

Code postal (*) : ..... Ville (*) : .....

Pays (*) : .....

IBAN (*) BIC (*) : .....

Le (*) : ..... à .....

Identifiant Créancier SEPA : FR 02 ZZZ 440 063

Nom : **SNUipp-FSU67**
Adresse : 4 rue de Lausanne
Code postal : 67000
Ville : STRASBOURG
Pays : FRANCE

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC - Fédération Syndicale Unitaire
Site national : http://snuipp.fr et site du Bas Rhin : http: //67.snuipp.fr/